



Notre commune compte environ 500 habitants. Elle est intégrée au sein de la CC des Rives de Saône composée de 38 communes pour un peu plus de 20 500 habitants.

Comme la majorité des communes rurales nous subissons les effets de la désindustrialisation et de la désertification des services. Notre économie repose aujourd'hui principalement sur l'agriculture, culture céréalière et élevage.

La création d'une jonction à grand gabarit depuis la rivière Saône entre notre commune et SEURRE a permis la création d'une plateforme de 150 hectares dite « TECHNOPORT » directement en proximité d'une sortie de l'autoroute A36 BEAUNE/MULHOUSE et équipée d'une jonction ferroviaire à la ligne SNCF DIJON/SAINT AMOUR (39). Malgré ses atouts elle n'arrive pas à prendre son essor. La proximité des villes de DOLE (20kms), DIJON, BEAUNE (entre 30 et 40 kms), CHALON SUR SAONE (45 kms) et BESANCON (60 kms) qui focalisent les activités nous désavantage.

Le barrage à la jonction de la Saône et du canal est dans l'emprise communale. Une amélioration du site par la création d'une production hydroélectrique annoncée à 8200 MWh/an est autorisée et attendue. La zone a été considérée dans le cadre de la Loi APER comme celle du TECHNOPORT (photovoltaïque uniquement en toiture et en ombrière). Au-delà de 2035 la perspective d'un SMR sur cette zone est tout à fait envisageable.

Localement, la base de loisir du Lac de Chour draine un public important en période estivale. C'est un public en recherche d'authenticité et de tranquillité qui fréquente le lieu et il est primordial pour nous de préserver cet équilibre et notre cadre de vie.

Contact : mairie.pagny.chateau@orange.fr

Notre point de vue sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Nos usages sont conditionnés à l'énergie qui doit être accessible à tout moment à des prix compétitifs. C'est vital pour notre développement, le maintien et la reconstruction du tissu économique ainsi que le pouvoir d'achat. C'est d'autant plus indispensable dans un monde rural enclavé, paupérisé, où le recours à l'énergie est amplifié par la distance pour atteindre les pôles d'activités et les services dont nos campagnes ont été dépouillées.

La crise électrique de 2022 a mis en évidence l'ineptie de certaines décisions qui ont généré de la précarité, des faillites et du déficit public. En revanche ceux qui bénéficient d'un accès à l'électricité, sans aucune contrepartie, ont largement spéculé. Nous allons devoir subir longtemps les conséquences de cette impéritie. La PPE3, malgré des enquêtes Parlementaires qui ont mis en évidence toutes les erreurs passées, propose de poursuivre dans cette voie. C'est incompréhensible.

La Loi APER nous a permis de prendre conscience de nos enjeux énergétiques liés au transfert des usages qui entraînera de facto une plus grande dépendance à l'électricité. De ce fait il est primordial de s'appuyer sur un système efficient, pilotable, maîtrisable en capacité de couvrir nos besoins partout, de manière égalitaire à des prix compétitifs et supportables par l'utilisateur. La France a su le faire pendant 40 ans lorsqu'elle avait la maîtrise de sa politique sous monopole public. Pour quelles raisons et pour quels intérêts avons-nous sacrifié notre filière commune ?

Prétendre à l'autonomie de chaque territoire à partir d'énergies renouvelables intermittentes est un leurre. Affirmer sa réalité est une gageure. Vouloir adapter nos usages à la variabilité de ces productions sans aucune étude d'impact est une folie destructrice.

Faire peur en évoquant « un mur énergétique » qui se dresse devant nous, rendre obligatoire une production de 700 TWh/an à l'horizon 2035, dans le but d'essentialiser l'éolien terrestre et les grandes centrales photovoltaïques n'est pas objectif. Tout démontre qu'à cet horizon et sous la triple conditions, d'une réindustrialisation, d'une économie stable et d'un transfert des usages effectif la production devrait atteindre 580 TWh pour couvrir la consommation et un potentiel d'exportation de 40 TWh. Dans cette configuration le mix implanté ainsi que celui en fil d'attente dépassent très largement l'objectif.

Nous surproduisons. **La surproduction génère des pertes.** Il est urgent de cesser d'implanter partout sur le territoire des moyens inutiles, pour focaliser les efforts sur les mesures d'efficacité, de sobriétés et le transfert des usages pour tenter de rééquilibrer la production en fonction de la consommation, l'offre et la demande. Cela concrétisera la décarbonation de nos usages.

LES POTENTIELS ET LES ATTENTES

Rééquilibrage offre/demande. Transfert des usages. Adaptation au réseau. Variabilités. Coûts de l'électricité.

Dans le cadre de la Loi APER nous avons identifié nos objectifs sur la base de l'étude de référence de RTE « Futur énergétique 2050 » publiée fin 2021 prévoyant une élévation maximum de la consommation de 640 TWh à l'horizon 2035.

La dernière étude prospective d'ENEDIS revoit l'objectif à la baisse, soit 540 TWh toujours dans un contexte favorable. En consacrant 40 TWh à l'exportation, une production de 580 TWh sera éventuellement nécessaire en 2035.

L'étude menée par le CRECEP (crecep.org « Quel mix électrique pour 2035 ? ») basée sur ces études et les données étatiques démontre sans conteste la suffisance du mix actuel.

En revanche le bilan RTE du 1^{er} semestre 2024 démontre clairement que nous surproduisons et que **la surproduction génère des pertes. Elles sont attribuées directement à l'interventions des productions intermittentes dans le mix.**

RTE annonce un record d'exportation pour l'année 2024 d'environ 90 TWh. Notre production est décarbonée à 95% mais la France ne décarbore pas ces usages au rythme où elle le devrait.

La PPE3 propose de développer en 10 ans un doublement des capacités de l'éolien terrestre et une multiplication par 5 celles du photovoltaïque et donc **une aggravation de la situation sans aucune utilité.**

Elle indique que les réseaux devront s'adapter. Cette perspective est quantifiée « à la louche » par RTE et ENEDIS d'un surcoût de 200 milliards. Ces financements ne pourront être compensés que par la facture de l'utilisateur final.

Nous devons faire coïncider nos usages en fonction de la variabilité de la production électrique. **Comment peut-on envisager faire dépendre l'activité d'une nation évoluée, fortement électrifiée, de 68 millions d'habitants aux aléas météorologiques liés à la force du vent et à l'ensoleillement à l'heure où le bistouri est électrifié et où tous les usages devront dépendre de cette énergie ? quelle étude d'impact est réalisée ?**

Les coûts induits par cette proposition sont abyssaux et nous en sommes comptables. Nous exigeons une politique cohérente et protectrice.

Réindustrialisation, potentiel énergétique.

La présence du TECHNOPORT représente un potentiel de désenclavement du territoire qui va au-delà de la dimension communale. Les habitants en attendent une réindustrialisation effective et nécessaire à la survie des campagnes.

C'est clairement annoncé dans des discours préélectoraux mais n'est jamais concrétisé.

Du point de vue énergétique, dans le cadre de la loi APER, les 150 hectares du TECHNOPORT sont désignés pour le développement du photovoltaïque en toiture et ombrières uniquement.

Si nous nous projetons au-delà de 2035, le potentiel du site permet également l'implantation d'un SMR, technologie pilotable qui a l'avantage d'une polyvalence entre électricité et/ou réseau de chaleur, génératrice d'emplois pérennes et durables.

Le potentiel hydroélectrique est une réalité locale. Nous attendons la construction autorisée d'une micro station en capacité de produire 8 200 MWh/an pilotables. Le potentiel au fil de l'eau est loin d'être atteint, il suffit de le considérer à sa juste valeur et de l'objectiver.

La réindustrialisation est conditionnée à la stabilité d'approvisionnement à des prix compétitifs. Seuls les moyens pilotables et maîtrisables sont en capacité de remplir les conditions et nous avons les capacités de les accueillir. C'est gagnant/gagnant.

L'agriculture, secteur économique essentiel.

Tout comme la souveraineté énergétique, la souveraineté alimentaire est essentielle pour un pays développé de 68 millions d'habitants. L'adage « aux mêmes causes les mêmes effets » s'applique. La filière est soumise aux enjeux globalisés d'un marché mondialisé au détriment des enjeux Nationaux. Particulièrement désignée dans la lutte contre le réchauffement climatique, on lui fait souvent un procès d'intention injuste. Plus vertueuse que bien d'autres, la filière Française paye son engagement au prix fort, jusqu'à se mettre en péril. Le modèle imposé a entraîné la mort des petites exploitations, condamne les moyennes et ne laisse la place qu'à une agriculture industrielle ouverte à une concurrence débridée et déloyale qui paupérise le secteur et impose des pratiques nocives pour le climat. N'oublions pas qu'elle est la première victime des aléas climatiques.

La filière agricole Française doit faire l'objet d'un protectionnisme sans faille et bénéficier d'une politique Nationale indépendante. Il faut encourager et réintroduire de plus petites structures diversifiées destinées à alimenter des circuits courts. Les circuits courts sans intermédiaires permettent une plus grande compétitivité, une plus juste rémunération des producteurs et ont un impact positif sur les transports et le climat. Ils permettent aussi de mieux adapter l'offre à la demande et ainsi d'adapter une agriculture raisonnée et donc plus vertueuse.

Enfin il faut admettre sans idéologie, qu'un secteur soit moins décarboné qu'un autre en fonction du service rendu.

La mobilité.

C'est également un enjeu vital en ruralité où les services ont déserté le territoire. Les distances, toujours plus longues pour accéder aux besoins de base, au travail, à la santé n'encouragent pas le recours aux mobilités douces. Les aires de covoiturage n'ont qu'une efficacité limitée.

Les connexions aux grands pôles d'activité se dégradent, au nom de la rentabilité. Les accès aux transports en commun sont régulièrement supprimés.

L'autonomie et le prix des moyens de transport individuels moins carbonés pose aussi des questions. La population est vieillissante et les budgets de la population active ne sont pas extensibles. Redimensionner le gabarit des véhicules thermiques en les équipant de motorisations peu consommatrices auraient aussi des effets bénéfiques. Les taxes ou autres contraintes n'y changeront rien.

Il est donc urgent d'être pragmatique, de réinventer et reconstruire un tissu économique rural. Le désenclavement et la relocalisation des activités sont essentiels. Nous atteignons un point de bascule. Cela fait des années qu'on dit qu'il faut le faire et qu'on fait tout l'inverse.

A plus grande échelle, le potentiel des voies d'eaux est une réalité. La batellerie jouait un rôle économique important avant qu'on ne l'enterre avec le projet de continuité du canal à grand gabarit qui devait relier le Rhône au Rhin. Malgré des millions consacrés à des études, par pure idéologie et au nom de l'écologie, on l'a jeté à la poubelle sans plus de considération.

Le logement.

Le secteur peut agir sur trois leviers pour se décarboner. L'efficacité, la sobriété et l'autoconsommation qui actent également un transfert des usages.

Côté public, les budgets ruraux ont rarement les capacités budgétaires d'intervenir. La complexité administrative et la multiplication des organismes d'intervention en font un casse-tête pour un maigre résultat.

Dans tous les cas, secteur public ou privé, ce sont des investissements à longs termes amplifiés par des surcoûts immédiats induits par la nécessité climatique. L'explosion des coûts mêlés à l'augmentation des taux d'intérêts freinent le développement, malgré une demande grandissante.

L'utilité de focaliser les aides sur ce secteur est avérée. Des dispositifs tels que l'abaissement de la TVA, voire la suppression, le prêt à taux zéro et un crédit d'impôt conséquent directement liés aux travaux d'efficacité, de sobriété et d'autoconsommation sont efficaces et plus appropriés qu'un système subventionné ouvert à des malversations. Un barème d'intervention des entreprises pourrait avoir son utilité afin d'éviter les excès et la concurrence déloyale.

Les règles d'urbanisme (comme par exemple l'orientation des bâtiments) pourraient prendre en compte ses interactions.

Le tourisme rural et fluvial.

Potentiel important, il est lié à l'authenticité et à l'équilibre de nos territoires qu'il faut préserver. Chaque village a son identité. Ces différences font l'attractivité.

La base de Loisir du Lac de Chour a su préserver cette authenticité et répondre à une demande. Sa fréquentation estivale en témoigne. L'éolien n'a pas sa place dans ce contexte.

Nous sommes idéalement situés entre des villes dotées de pôles d'attraction qui drainent un public international. Notre potentiel fluvial propose autre chose et constitue un potentiel évident. Nos territoires ont donc tous les atouts pour développer un tourisme durable.

Anticiper les effets du réchauffement climatique. Préserver l'environnement.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'anticiper pour se protéger des épisodes climatiques violents, dévastateurs, répétitifs, malheureusement inéluctables.

Les interventions pour modifier la topographie des lieux est souvent hors budget communal. L'État doit intervenir mais aussi écouter les communes plus en connaissance de leur territoire. Etablir un cadre général, sans imposer un cadre global est important. Il faut laisser aux territoires la possibilité d'analyse sur les mesures à prendre et les entendre. La nécessité de maintenir des structures de secours cohérentes et de les équiper est également importante.

Le maintien et l'adaptation du potentiel forestier, puits carbone naturel est également essentiel. Actuellement considéré sous l'angle de la rentabilité inhérente aux règles du marché, les coupes rases, la monoculture, la mécanisation des interventions et ses effets ravageurs mêlés aux agressions climatiques mettent la forêt en danger. La gestion conventionnée avec ONF impose ces règles de rentabilité. Pourtant l'académie des sciences nous alerte sur le fait que les forêts ont perdu en dix ans **50 % de leur capacité à capter le dioxyde de carbone**, l'inventaire forestier national 2024 s'alarme d'un **doublément de la mortalité des arbres en dix ans** en France. 73 % des populations mondiales d'espèces sauvages ont disparus en 50 ans.

Raser des forêts, condamner des zones humides, envahir les espaces naturels pour y implanter des éoliennes ou des champs photovoltaïques n'a aucun sens. Le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) dans sa délibération du 19 juin 2024 publiée en juillet alerte sur un développement désordonné des installations photovoltaïques qui menace les zones naturelles. L'industrie photovoltaïque projette de détruire 150 000 hectares d'espaces naturels d'ici à vingt-cinq ans.

Le CNPN explique qu'il existe largement suffisamment de toitures, d'ombrières pour satisfaire les besoins sans artificialiser d'avantage, point de vue partagé par la Confédération Paysanne.

La Loi ZAN limite l'emprise communale à 1ha alors que la PPE3 en autorisera 4,3 ha par commune (150 000 : 34935) uniquement pour le photovoltaïque et sans utilité. C'est totalement incohérent.

LA PPE3 POUR NOTRE TERRITOIRE

Au fil des ans, notre commune a su se développer en tirant profit de ses potentiels tout en préservant son identité. Aujourd'hui tout le monde connaît le TECHNOPORT de PAGNY-LE-CHÂTEAU bien qu'il ne concerne pas que la commune.

Son faible développement ne dépend pas de la volonté locale mais d'une politique nationale qui promet mais ne prend pas en compte la ruralité.

D'un point de vue énergétique, l'hydroélectricité autorisée, dont on attend la construction avec impatience, est en mesure de couvrir des évolutions de la consommation qui dépassent largement celle de la commune à l'horizon 2035. Le potentiel photovoltaïque en toiture et en ombrière également. Visionnaire nous nous projetons au-delà et sommes convaincus des bénéfices de l'implantation d'un SMR, garantie d'une réindustrialisation effective, d'une production chaleur et/ou électricité propre et volumique avec très peu d'emprise au sol. Les emplois pérennes et durables qui s'en dégageront garantiront un essor social et économique d'un large territoire.

Un tel développement nous rendra plus autonome économiquement pour investir dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Nous avons parfaitement intégré la nécessité d'appliquer les mesures d'efficacité et de sobriété énergétique. Elles sont consenties et déjà appliquées depuis longtemps. On peut même dire que le monde rural est généralement précurseur sur ces questions (Eclairage public, tri sélectif, gestion des déchets etc...).

Nous sommes prêts à faire ce qu'il faut, malgré tout contraint par la limite de nos moyens. En revanche nous ne sacrifierons pas notre territoire, surtout quand il n'y a aucune logique à le faire. La PPE3 affirme mais ne justifie pas. Elle n'évalue pas non plus les impacts de sa proposition.

Devoir, soumettre, imposer, taxer, déséquilibrer l'approvisionnement, discriminer par le tarif, déconsidérer des productions propres au bénéfice d'autres, n'est pas acceptable. Nous sommes en droit d'attendre mieux.

La mobilité est un enjeu vital. Vouloir l'électrifier brutalement n'est pas réalisable. La suppression continue des moyens de transport commun confirme l'abandon de la ruralité. Nous ne pouvons donc compter que sur nos moyens individuels. Consentir à des moyens plus efficaces et moins consommateur nous semble plus approprié et plus à portée des budgets. Les mesures coercitives et punitives ne seront jamais intégrées et ne résoudrons pas le problème.

CONCLUSION

L'énergie est un bien commun. Pour parvenir à être efficace il faut avant tout une politique globale cohérente. Ce n'est pas le cas. Si l'intérêt général doit prédominer, la proposition de la PPE3 est incompréhensible. Elle annonce plus un délabrement qu'une reconstruction.

Elle propose de remettre la souveraineté énergétique de la France aux mains d'acteurs privés internationaux en les subventionnant pour qu'ils puissent spéculer sans limite au détriment du consommateur Français. Dans le cadre de la Loi APER elle demande aux communes de l'encourager pour atteindre « l'autonomie énergétique ». Pour essentialiser sa vision, la PPE3 prétend que nous sommes face à un « mur énergétique » qui n'existe pas.

Nous sommes donc légitimes à poser cette question. La PPE3 répond-elle à une politique de nécessité publique ou à une démarche marketing dirigée par le lobby des productions intermittentes ?

La majorité de notre approvisionnement électrique provient d'un système mutualisé financé par tous à vocation d'approvisionner de manière équitable chacun à des prix supportables comme ça l'a été pendant 40 ans. Le réseau a été calibré et financé par tous à cette fin. Il n'en existe qu'un. Vouloir le soumettre aux caprices des énergies intermittentes constituées d'une multitude de productions privées n'a aucun sens. C'est dangereux et coûteux. 200 milliards sont annoncés comme un acquis. Il en est de même pour l'obligation d'adapter nos activités professionnelles, culturelles et sociales à cette intermittence, sans aucune évaluation.

Tout l'indique. Si nous voulons décarboner le pays, il faut immédiatement stopper le développement des productions d'énergies fatales pour se concentrer uniquement sur le transfert des usages. C'est le seul moyen de rééquilibrer l'offre à la demande tout en réalisant de économies substantielles et en limitant les pertes.

Le fait que la PPE3 propose l'inverse des conclusions de la commission d'enquête Sénatoriale rendues en juillet 2024 interroge. Qui réellement propose cette PPE3 ?

Nous proposons la sortie du marché privé de l'énergie. Ce marché spéculatif injuste ne protège pas le consommateur. Nous demandons le retour au monopole public de l'électricité, seule garantie de productions de qualité, à des prix compétitifs accessibles par tous qui sont également une garantie pour la stabilité sociale. L'énergie doit être une prérogative régalienne. La complaisance vis-à-vis de l'Europe doit cesser.